

Parmi les compagnies qui seraient visées par cette mesure figurent certaines des plus grandes compagnies de communications, Bell Canada, de même que BC Téléphone et de plus petites entreprises comme Terra Nova Tel, Northwest Tel, CNCP Télécommunications et Télésat Canada.

Cette mesure touchera plusieurs sociétés. Bell Canada réalise d'énormes bénéfices. Sans être aussi importante, B.C. Telephone est quand même une grande société. L'an dernier, ses revenus d'exploitation se sont élevés à 1,4 milliard de dollars et ses bénéfices après impôts ont atteint près de 100 millions de dollars. C'est à ce genre de finances qu'on a affaire dans l'industrie. Si le gouvernement percevait les impôts sur les sociétés avec la même énergie que sur les particuliers, nous n'aurions pas de problème pour récupérer 6 millions de dollars supplémentaires. En fait, il s'agit d'une augmentation d'impôts pour les sociétés, mais une augmentation minime, moins de 1 p. 100.

• (1220)

Prenons les augmentations d'impôts imposées aux Canadiens moyens depuis deux ans. Elles ont bien sûr été énormes. Il y a eu la désindexation des allocations familiales, les augmentations d'impôt sur le revenu des particuliers et les augmentations des taxes de vente et d'accise—les taxes dissimulées. Il faut faire attention aux rentrées fiscales du gouvernement sous forme de taxes de vente et de taxe d'accise. Les taxes dissimulées ne sont pas une façon très saine de percevoir de l'argent. Les contribuables se font pressurer. Toutefois, nous avons ici une augmentation de taxes, à condition que le CRTC n'autorise pas les sociétés à la répercuter sur les abonnés. Encore une fois, c'est une très faible augmentation de taxes pour des sociétés dont les monopoles se portent fort bien.

Le CRTC a correctement fait son travail avec Bell Canada la semaine dernière. C'est une décision qui fera date. Une ristourne de plus de 200 millions de dollars sera imposée et il y aura une réduction des frais d'interurbain à partir du 1^{er} janvier. C'est une décision extrêmement importante, qui représente plus de 200 millions de dollars pour les consommateurs. Nous devons nous assurer que cette décision ne soit pas renversée du fait de ces 6 millions de dollars, et qu'elle soit effectivement appliquée. J'espère que le gouvernement y a réfléchi. J'espère aussi qu'il prendra clairement l'engagement de ne pas revenir sur la décision du CRTC. Évidemment, Bell Canada a le droit de faire appel devant les tribunaux. Le gouvernement Canadien ne peut pas empêcher Bell Canada de faire appel, mais il pourrait au moins affirmer pour l'instant qu'il n'est pas question de revenir sur la décision du CRTC. Ce serait une déclaration très importante, ce serait au moins un engagement.

Le projet de loi C-4 que nous étudions aujourd'hui risque d'entraîner des frais supplémentaires pour les consommateurs en fonction de l'attitude du CRTC. Le gouvernement pourrait à tout le moins avoir l'honnêteté de déclarer aux contribuables et aux abonnés qu'il défendra la décision du CRTC. Il devrait veiller à ce que les 6 millions de dollars ne soient pas prélevés sur les consommateurs et à ce que la décision sur les 200 millions de dollars ne soit pas modifiée.

En conclusion, j'ai certaines réserves sur certaines parties de ce projet de loi. Le comité pourra certainement étudier diverses questions comme la rétroactivité ou la clarté du texte du projet de loi en ce qui concerne les intentions à l'égard du

recouvrement des coûts. Il n'est pas question de voir ici une autre façon de prélever indirectement des taxes, car ce n'est pas correct. En dehors de ces points à préciser, je pense que le recouvrement des coûts se justifie dans ce cas.

Je regrette que le gouvernement n'avoue pas plus franchement son rôle. Il est regrettable qu'il essaie de nous présenter cette mesure comme quelque chose qui aura beaucoup plus d'effets qu'elle n'en aura en réalité. Même si les montants étaient plus importants, cela ne réduirait pas le déficit. Ce n'est qu'un projet de loi très modeste. Je n'ai pas la moindre objection à son intention, mais n'allons pas prétendre qu'en augmentant très légèrement les taxes des très grosses sociétés du Canada on va remettre de l'ordre dans les finances publiques et rectifier le déficit. On a beau prétendre qu'il faut massacrer le secteur public, le liquider et oublier que les grandes sociétés ne paient pas leur juste part, cela ne marchera pas. Le gouvernement aurait pu présenter cette mesure de façon plus équitable ou plus franche au public canadien, mais il a au moins le mérite d'être correct sur le plan du recouvrement des coûts.

M. Jim Caldwell (Essex—Kent): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre promotion. Je suis certainement heureux de voir une femme à la présidence et un homme sur le point de parler du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je suis vraiment content de parler du projet de loi C-4 visant à modifier la Loi sur les chemins de fer. Il est conforme aux principes du gouvernement qui veut que ses opérations fonctionnent comme des entreprises.

Avant de parler du projet de loi lui-même, je voudrais faire quelques observations sur les propos de la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) qui disait qu'il y avait plus de pauvres au Canada, maintenant, que lorsque le gouvernement actuel a pris ses fonctions. En réalité, le nombre de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté a baissé de 300 000 l'an dernier, la première baisse depuis 1981. Le revenu réel des familles a augmenté, l'an dernier, pour la première fois depuis 1980. Je voulais simplement remettre les choses au point, de sorte que les Canadiens comprennent que, grâce à notre gouvernement, plus de gens échappent à l'assistance sociale.

Mme Finestone: Le compte rendu devrait prouver que je parlais du revenu disponible et non du niveau de pauvreté.

M. Caldwell: Depuis que le gouvernement est au pouvoir, il s'est créé 600 000 emplois, dont 328 000 pour les femmes, ce qui devrait faire plaisir à la députée de Mount Royal. Je pourrais continuer, mais je sais que je dois parler du sujet d'aujourd'hui.

Je voudrais revenir un peu en arrière et parler du domaine culturel. La députée n'a pas mentionné certaines des initiatives prises très récemment par le gouvernement. Nous soutenons la culture et les communications comme aucun autre gouvernement ne l'a fait depuis de nombreuses années. Naturellement, c'est à un gouvernement conservateur que l'on doit Radio-Canada. La société a continué, depuis, à recevoir l'aide de notre gouvernement et des autres. Dans le budget du 26 février on annonçait un montant de 75 millions pour 1986-1987, et de 375 millions sur cinq ans, soit une augmentation de 6 p. 100 pour le secteur culturel. Le 17 juin 1986 on annonçait, pour le secteur du film et de la vidéo, 33 millions en 1986-1987 et 165